



Casque Celte
4ème S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

Convocation du mardi 5 avril 2022

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes CAPPÉ Adeline, HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud, MOREL Corinne, PERONNE Christine, PORTIER Morgane

MM. BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, M. ZANDVLIET Philippe

Absente excusée : Mme PAILLOT Blandine

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 11 mars 2022 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

1-ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

SCRUTIN du 10 avril 2022
Ouvert de 8 heures à 19 heures

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : Patrick PIVETEAU

Vice-Président : Raymond BENITO

Secrétaire : Christine PERONNE

Assesseurs : 2 Titulaires : Morgane PORTIER, Raymond BENITO

ORGANISATION DES PERMANENCES :

8 h 00-10 h 30	Patrick PIVETEAU	Morgane PORTIER	Philippe SARDIN
10 h 30-13 h 00	Corinne MOREL	Philippe ZANDVLIET	Pierre LOAËC
13 h 00-15 h 30	Christine PERONNE	Thierry HAZEVIS	Sandrine HENCHOZ
15 h 30-19 h 00	Raymond BENITO	Pierre LOAËC	Dimitri GOURSSAUD

2--APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRÉSORIER

Le Conseil municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « assainissement » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve

FAVORABLE : 12	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

3--VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 "BUDGET PRINCIPAL"

Le compte administratif du budget principal est présenté et commenté par le maire.

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Pierre LOAËC conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	445 475,15 €	317 715,56 €
RECETTES	583 876,99 €	250 176,36 €
EXCEDENT REPORTE 2020	192 297,22 €	21 487,28
RESULTAT 2021	138 401,84 €	-67 539,20 €
RESULTAT NET 2021	330 699,06 €	-46 051,92 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2021 : 284 647,14 €

Délibéré :

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable sur le compte administratif 2021 du budget principal.

FAVORABLE : 12	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

4-AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

➤ Budget principal

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de : 330 699,06 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2021	Excédent Déficit	138 401,84 €
B) Résultats Antérieurs Reportés	Excédent Déficit	192 297,22 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		330 699,06 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de 222 212 €
En recettes pour un montant de 0,00 €

Décision d'affectation (pour le montant du résultat à affecter en C, ci-dessus)

1- Affectation au (R1068) (en investissement) RAR (222 212 €) + résultat net (- 46 051,92 €)	268 263,92 €
2- Report de fonctionnement (R002)	62 435,14 €

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

5-BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL 2022 "assainissement"

- ➔ Le Maire présente et commente le budget prévisionnel 2022 du budget annexe « Assainissement ».

Le BP 2022 s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES	135 232,65 €		150 030,06 €	
RECETTES		135 232,65 €		150 030,06 €
DONT RESTE À RÉALISER			99 500,00 €	35 154,00 €

Le tableau du BP 2022 est annexé au compte-rendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel « Assainissement » 2022 présenté.

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

6-BUDGET PREVISIONNEL 2022 "budget principal"

- ➔ Le Maire présente et commente le budget prévisionnel 2022 du budget général.

Le BP 2022 s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES	607 642,14 €		493 330,41 €	
RECETTES		607 642,14 €		493 330,41 €
DONT RESTE À RÉALISER			222 212,00 €	0,00 €

Le tableau du BP 2022 est annexé au compte-rendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel « Principal » 2022 présenté.

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Pour mémoire, les subventions retenues pour les associations pour 2021 ont été les suivantes :

STE DE CHASSE D'AGRIS	460 €	COMITE DES FÊTES	765 €
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS	110 €	CHARENTE QUAD DECOUVERTE	100 €
ASS. DES PARENTS D'ELEVES	385 €	US AGRIS	1 100 €
RECREAGRIS "BIBLIOTHEQUE"	350 €	LA PREVENTION ROUTIERE	55 €
CLUB LOISIRS & RENCONTRES	200 €	CTE DE JUMELAGE BIRKENAU	150 €
LES ECURIES D'ARMELLE	500 €		
Total : 4 175 €			

Il sera donc inscrit au BP 2022 :

6574- subventions aux associations 5 000 €

6745- subventions exceptionnelles 5 000 € dont 1 500 € à la COOP. SCOLAIRE pour le transport à la piscine de Chasseneuil

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal renouvellent le tableau ci-dessus et émettent un avis favorable pour octroyer les subventions aux associations à la hauteur des montants mentionnés et à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

8-INFORMATIONS

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE** : le propriétaire a engagé les travaux de couverture. Le maire a réceptionné les factures acquittées des artisans.

● **SUCCESSION « MAQUARIE »** : l'acte a été signé le 30 mars 2022.

● **T.S.R.** : la campagne de mesure s'est déroulée le 19 février 2022. Nous sommes dans l'attente du rapport d'expertise.

● **ARRÊT BUS « LA GRANGE »** : le courriel d'une administrée nous alerte sur la dangerosité depuis la rentrée de septembre 2021 de l'emplacement de l'arrêt de bus de la ligne 3 en direction d'Angoulême. Nous avons rencontré les responsables de LA REGION, de l'ADA de La Rochefoucauld et le SDEG pour évoquer ce sujet. Les recommandations routières sont respectées par LA REGION pour l'arrêt du bus. Après échange au sein du Conseil, l'amélioration de la sécurité dans cette zone du giratoire de La Grange pourrait passer par la pose de passages piétons et par l'amélioration de l'éclairage. Nous sommes toujours dans l'attente du devis du SDEG.

● **LE FOUILLOUX « réserve incendie »** : Le château du Fouilloux n'est pas doté d'un point d'eau incendie (PEI).

Le maire a relancé le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour estimer les risques, les besoins en eau et étudier la meilleure solution pour la lutte contre l'incendie.

● **ANCIENS COMBATTANTS** : Manon, 18 ans, s'est portée volontaire pour être porte-drapeau pour la cérémonie commémorative du 8 mai. Merci à elle.

● **TERRAIN DE TENNIS** : Seul le traçage des lignes est à terminer.

Une 1ère situation a été réglée.

Le maire demande de réfléchir sur la gestion de cet équipement qui sera mis en service prochainement.

11-QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 23 heures.

Prochain conseil le vendredi 13 mai 2022